



SPÉCIAL ÉPARGNE

# La Revue de Presse

L'AN I DE LA RÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE

30  
ans  
CYRUS



# Sommaire

---

	<b>Edito</b>	<b>3</b>
L'an 1 de la révolution de l'épargne		5
Du temps et du risque		7
Placements : sur quoi investir ?		8
Alternatives aux actions		9
Souscrire un produit structuré		10
Retraite : comment doper votre épargne		11
Prélèvement à la source : que faire d'ici fin 2019 ?		13
Meyer Azogui, les phrases cultes		14
Digital by CYRUS		16

# Edito

---

## **Préparons-nous à la révolution de l'épargne !**

En matière d'épargne financière, le temps du triptyque efficace, rentabilité – sécurité – disponibilité, est révolu. Il suffit d'écouter et de lire les médias sur les fonds en euros pour s'en rendre compte.

La réforme du système de retraite marque aussi la fin de l'Etat providence qui assurait une protection en cas de crise et une retraite à tous ses citoyens.

La juxtaposition de ces deux événements majeurs, combinée à un niveau élevé de valorisation des actifs, sonne l'an 1 de la révolution de l'épargne en France !

Face à cette conjonction, nous avons partagé nos convictions suite à différentes sollicitations de médias pour aider à décrypter les solutions possibles pour protéger votre patrimoine (Les Echos, Challenges, Le Monde, Le Figaro...).

Nous avons sélectionné pour vous quelques parutions pour cette édition spéciale de notre revue de presse.

## **Bonne lecture !**

### **AVERTISSEMENT**

Toutes les informations contenues dans ce dossier sont communiquées à titre indicatif, et ne présentent pas un caractère contractuel. Elles ne constituent pas une recommandation personnalisée et ne se substituent pas à une déclaration d'adéquation qui pourrait être établie par le conseiller en investissements financiers. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie de la part de leurs auteurs. Les analyses et les opinions mentionnées ne sauraient être interprétées comme possédant une valeur contractuelle. Cyrus Conseil se dégage de toute responsabilité vis-à-vis de toute conclusion fondée sur les informations contenues dans le dossier ou erreurs et omissions qui pourraient s'y trouver.

# Introduction

---

## NOTRE ANALYSE

### Le paradoxe de l'épargne française

Sur un an, les français ont investi 74% de leur épargne en produits de taux ! Pourtant les taux d'intérêts négatifs des actifs sans risque impactent fortement leur rendement. Malgré ce contexte défavorable, les épargnants continuent à investir massivement dans des produits de taux (+12,8%).

1/3 de l'épargne française est placée dans l'assurance vie en fonds en euros, contre 7% en unités de compte.

Pas de rendement sans risque ! Les investisseurs vont devoir retrouver le chemin du risque s'ils veulent protéger leur patrimoine et continuer à bénéficier de revenus de leurs placements. Les français n'ont jamais eu autant besoin de revenus pour faire face aux désengagements des institutions publiques. Cette tendance n'est pas conjoncturelle et va se poursuivre de longues années.

### L'éducation financière est devenue un enjeu national !

L'Etat, conscient de ce paradoxe, a demandé au Comité de la stratégie nationale d'éducation financière, dont la Banque de France est l'opérateur, de se fixer un programme ambitieux autour de 5 piliers pour contrecarrer cette situation :

- Les jeunes, avec des modules pédagogiques destinés aux élèves du primaire et du collège.
- Les intervenants sociaux,
- Les adultes avec différents portails, notamment mesquestionsdargent.fr, lafinancepourtous.com (6 millions de visites)
- La finance pour tous, avec Citeco, premier musée européen d'économie ouvert en juin 2019.
- Enfin, les Entrepreneurs.

Ce rôle pédagogique doit être partagé par les conseils du patrimoine. Il en va de la protection du patrimoine des épargnants !

## NOS CONVICTIONS

Nous partageons avec vous **4 convictions** sur l'attitude à avoir dans cette période.

### + Prendre plus de temps

Pour gérer votre patrimoine, étudier les solutions et construire la performance de vos actifs. Le temps sera votre meilleur allié !

### + Oser plus de risque

Associé au temps et en acceptant une indisponibilité partielle de vos actifs, vous n'aurez pas d'autres choix que de prendre des risques, maîtrisés et assumés, pour obtenir une performance satisfaisante.

### + Choisir plus de solutions de placements décorréliées

Comme le non coté, les produits structurés ou certains investissements immobiliers qui inscrivent leur performance dans la durée.

### + Bénéficier de plus d'accompagnement

Face à cette situation, vous devrez, plus qu'hier, vous offrir l'expérience d'experts pour vous accompagner dans vos prises de décision.

Nous attirons votre attention sur le fait que ces périodes complexes sont propices à l'émergence de produits exotiques ou miracles qui constituent des choix hasardeux pour ceux qui se laissent séduire.

## Les Echos

### WEEK-END

29 novembre 2019, Jean-Denis Errard

## La révolution de l'épargne

Livret A, contrat d'assurance-vie en euros... la plupart des placements sans risque ne rapportent plus rien, quand ils ne font pas carrément perdre de l'argent. Comment protéger son épargne de l'inflation et en tirer quelque rentabilité ? Il existe plus de solutions qu'on ne le croit... Et des experts pour vous aider à changer de paradigme.

Zéro pourcent, c'est ce que garantissent aujourd'hui la plupart des assurances-vie dites en euros, c'est-à-dire sans risque. « C'est déjà un exploit », réagit Olivier Mariée, directeur commercial d'Axa France. En effet, comme l'a souligné Gérard Bekerman, président de l'association Afer lors de ses Assises de l'épargne, le 28 octobre dernier, si la baisse des taux d'intérêt est une très bonne nouvelle pour les emprunteurs qui achètent leur maison, à l'inverse, c'en est une très mauvaise pour l'épargnant, en particulier celui qui place son argent sur le fonds sans risque de l'assurance-vie. Pourquoi ? Parce que le gérant de cette épargne l'investit en titres d'emprunt pour éviter de prendre des risques et pour assurer la liquidité à tout moment. « Un tiers des actifs des assureurs sont aujourd'hui à taux nul ou négatif », nous confie Patrick Montagner, premier secrétaire général adjoint de l'ACPR, c'est-à-dire le régulateur des assureurs et des banques. Et selon lui « il n'est pas aberrant de penser que les rendements des assureurs vont continuer de baisser ».

Une situation « qui prend en étau la solvabilité et la rentabilité des compagnies », constatait Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, lors de la récente conférence internationale de la Fédération française de l'assurance (FFA). « La diminution du rendement du fonds en euros est certaine, a-t-il lancé à l'assemblée d'assureurs. Prétendre le contraire, c'est mentir aux épargnants. » Pour autant, en leur lançant « pas de panique, pas de panique », le ministre s'est voulu rassurant, compte tenu des réserves accumulées par la plupart des assureurs-vie : en moyenne, ils détiennent près de 5% de « provision de participation aux bénéfices », soit deux ou trois ans de rendement. « Notre rôle n'est pas de pousser des cris d'orfraie », a asséné le patron de Bercy. De fait, ces taux négatifs qui font qu'un emprunt ne rapporte pas, mais coûte de l'argent, emmènent assureurs et épargnants en terre inconnue. « L'assurance-vie en euros a vécu, il faut la réinventer », estime Patrick Montagner.

### L'assurance-vie classique ne paie plus

Les épargnants n'ont souvent pas conscience que l'argent placé à court terme ne peut plus aujourd'hui que garantir... de perdre en pouvoir d'achat, du fait de l'inflation, estimée cette année entre 1,2 et 1,4%. Pratiquement aucune assurance-vie en euros ne devrait être en rendement réel positif net d'inflation et net des 17,2% de prélèvements sociaux (non compris dans les taux affichés par les compagnies). Plus de 80% de l'épargne financière des Français est investie en placements de taux, donc à rendement quasi nul ! Contre toute logique, les épargnants ont affecté sur ces douze derniers mois 99% de leurs 115 milliards d'euros de flux d'épargne à ces placements, dont près de la moitié en dépôts à vue, sans rémunération. Ce qui fait dire à Brice Pineau, président de la société Harvest spécialisée dans la gestion de patrimoine, que « l'appauvrissement de l'épargnant, déjà en marche, va s'accélérer compte tenu des alertes lancées récemment par les assureurs sur les fonds en euros ».

Comme le souligne Meyer Azogui, président de Cyrus Conseil, le plus important cabinet de gestion de fortune en France, « nous vivons l'an 1 de la révolution de l'épargne » (lire aussi son interview p. 118). Il y a quelques années encore, explique cet expert reconnu, pour gagner 3% de performance, on n'avait rien d'autre à faire que de placer son épargne sur une bonne assurance-vie en euros. La martingale a fonctionné pendant plus de trente ans. Et ce placement sans risque est devenu la grande vedette du patrimoine des Français, avec aujourd'hui plus de 1 400 milliards d'euros. « La sécurité ne paie plus, c'est un changement de paradigme », prévient Gérard Bekerman, président de l'Afer, une association qui compte maintenant 800 000 adhérents. « Désormais, pour protéger son épargne, recommande Meyer Azogui, il n'y a pas d'autre solution qu'une prise de risque et l'acceptation d'une part d'illiquidité » (la notion de liquidité signifiant une disponibilité au jour le jour).

# L'an 1 de la révolution de l'épargne

## PER et eurocroissance pour le long terme

« La quasi-totalité de l'épargne financière des Français est aujourd'hui placée à court terme », observe Lionel Corre, de la Direction générale du Trésor, donc à quasiment 0%, net d'inflation. Ce qui se comprend pour qui a besoin de son argent du jour au lendemain, mais pas pour un horizon lointain. « Placer à 1% à horizon de trente ans, pour la retraite, sur une assurance-vie en euros n'a absolument aucun sens aujourd'hui ! » renchérit Jean-François Cirelli, le président de BlackRock France. Lionel Corre fait encore remarquer que les Français conservent leur assurance-vie en moyenne treize ans. La logique financière voudrait que les assureurs placent leur argent sur le même horizon et recherchent des performances dynamiques en Bourse et en immobilier. Or la « duration moyenne » (par rapport à l'échéance des titres achetés) de l'actif des compagnies est de six ans, à cause de la règle de liquidité, c'est-à-dire de la possibilité pour l'épargnant de reprendre son argent à tout moment. À six ans, aujourd'hui, il est impossible de faire mieux qu'environ zéro pourcent sans risque ! D'où l'intérêt du tout nouveau Plan d'épargne retraite (le PER) dont l'idée est de permettre au gérant de prendre davantage de risques pour rechercher plus de performance, dès lors que l'horizon de placement est lointain. « L'objectif de ce PER est, dans l'intérêt de l'épargnant comme de l'économie, de repositionner l'épargne vers du long terme », explique Lionel Corre. C'est aussi l'intérêt de cette nouvelle forme d'assurance-vie qu'on appelle « l'eurocroissance », avec une garantie du capital à l'échéance choisie par le souscripteur.

## « UC » et structurés pour la performance

D'où l'intérêt aussi des « UC » (unités de compte) des assurances-vie. Traduction : votre argent n'est pas libellé en euros, mais en parts de fonds d'investissement qui peuvent être très divers : immobilier (par exemple en SCPI, société civile de placement immobilier, OPCI, organisme de placement collectif en immobilier), Bourse, private equity (en actions de sociétés non cotées en Bourse), fonds de dettes privées (en emprunts d'entreprises). Il existe une nouvelle classe d'actifs qui peut être intéressante dans ou hors contrat d'assurance-vie, les « structurés ». Ce sont des promesses de performance liés à l'évolution d'un indice boursier, avec ce qu'on appelle une « barrière désactivante » (au-delà de laquelle la protection n'est plus activée). Ce qui se traduit par cette formule : « Je vous promets x%, sauf si l'indice boursier à l'échéance a baissé de plus de y% ». Une offre évidemment séduisante face à une conjoncture boursière très volatile. Adequity (Société Générale), Privalto (BNP Paribas), Agapan Solutions (Natixis)... proposent ce type de placement. Les gestionnaires de fortune y croient beaucoup ; depuis cinq ans, plus de 200 « structurés », pour un encours d'environ 1 milliard d'euros, ont été proposés aux clients du cabinet Cyrus Conseil. Mais la complexité de ces mécaniques financières exigent un cahier des charges très serré, donc le conseil d'un professionnel très averti. Cela d'autant que les produits grand public peuvent être truffés de frais et de pièges, comme cela s'est vu par le passé.

« La solution pour protéger son épargne, juste protéger son argent, passe par de nouvelles exigences : diversification, prise de risque, vision de long terme », poursuit Meyer Azogui.

La gestion de patrimoine ressemble aujourd'hui à une table de mixage avec des curseurs qui font que la partition musicale résonne bien ou pas. Ces curseurs, ce sont les paramètres de tout placement : les contraintes de liquidité (en immobilier ou lorsqu'on investit dans des entreprises non cotées, on ne peut pas récupérer son argent du jour au lendemain), la fiscalité (plafonnée à 30% pour les placements financiers mais jusqu'à plus de 60% pour l'immobilier locatif), les frais (très faibles sur les fonds boursiers indiciaires qu'on appelle trackers ou ETF, mais très lourds en immobilier) et le niveau de risque. Reste à trouver le bon chef d'orchestre, entre la banque privée (dans les grands réseaux), le conseil en gestion de patrimoine indépendant, le family office (gestionnaire de très grandes fortunes, en général au-delà de 20 millions d'euros).

## Le conseiller, incontournable

Aujourd'hui, la partition patrimoniale est compliquée, on ne peut plus se contenter de mettre le paquet sur l'assurance-vie en euros. « Sale temps pour l'épargne ! » lance Meyer Azogui, qui se réjouit quand même : « Cette révolution remet le conseil au cœur de notre métier de conseiller. »

Désormais, ne pas prendre de risque, c'est en prendre un ! Accumuler de l'assurance-vie en euros et de l'épargne réglementée fera « gagner » à l'avenir sans doute moins que l'inflation. La Bourse comporte certes des risques de perte en capital à court terme, mais aujourd'hui il est utile d'avoir en tête qu'une bonne Sicav en actions françaises a fait « gagner » ces huit dernières années l'équivalent de 100 ans de livret A à 0,75% (qui devrait bientôt baisser à 0,5%). Le livret A du grand-père, du père, du fils ne suffirait pas. Le passé ne préjuge pas de l'avenir, mais il en donne une idée !

La gamme de solutions ne se limite pas à l'opposition placement sans risque versus placement boursier. Comme le fait observer le président de Cyrus Conseil, « notre offre n'a jamais été aussi large ».

C'est même à ne plus savoir où donner de la tête, entre les SCPI et OPCI (en immobilier locatif d'entreprises), les FPCI (fonds professionnel de capital-investissement) qui investissent dans les entreprises non cotées, dans l'hôtellerie ou dans l'immobilier, les structurés, toutes les variantes de fonds en Bourse comme les « thématiques » (par exemple les entreprises en pointe sur l'intelligence artificielle ou sur la robotique), les fonds de dettes privées (qui misent sur les emprunts lancés par les entreprises), la finance responsable (avec l'optique environnementale), la finance solidaire, les vignobles et les actifs forestiers en direct ou par l'intermédiaire de groupement d'investissement... et bien sûr le marché de l'art.

### Quelle est la potion secrète pour bien diversifier son patrimoine? Posté le 25-10-2019, Carole Papazian

Les fonds en euros ne peuvent plus, sauf cas particulier, représenter l'essentiel d'un patrimoine. Pour engranger des revenus, il faut prendre son temps et des risques.



Avoir la totalité de son patrimoine réparti entre sa résidence principale, un fonds en euros et un Livret A, est-ce encore raisonnable ? Non, répondent en chœur les professionnels de la gestion de patrimoine. A un bémol près : pour les personnes âgées qui ont besoin de revenus complémentaires, le fonds en euros reste incontournable. Pour les épargnants en phase de constitution de patrimoine, en revanche, mieux vaut diversifier ses actifs si ce n'est pas encore fait.

« Nous sommes à l'an I de la révolution de l'épargne en France. Nous sommes passés du rendement sans risque au risque sans rendement, lance Meyer Azogui, le président de Cyrus Conseil. Pour protéger l'épargne, il faut désormais prendre des risques, accepter une part d'illiquidité et chercher des actifs décorrélés qui n'évoluent pas dans le même sens », explique-t-il.

Plutôt que de se contenter de lister les placements possibles, le cabinet a accepté de se « mouiller » en conseillant une allocation d'actifs en fonction des objectifs du client.

Si vous visez un rendement de 3% par an sur la période, Cyrus conseille de placer 25% de vos actifs sur un fonds en euros, 10% en Private Equity, 20% en actions, 15% en produits structurés, 15% en SCPI et 15% en obligations. Pour espérer 5% de rendement par an, il faut faire passer la part des actions à 35%, celle du Private Equity à 15%, le fonds en euros à 10%, les produits structurés à 25% en conservant 15% en SCPI.

Gardez toutefois à l'esprit que cette allocation d'actifs vaut si vous avez du temps devant vous, une dizaine d'années étant préférable. Le moment est-il bien choisi alors que la Bourse et l'immobilier sont chers ? Le CAC 40 a gagné 20% depuis le début de l'année, mais dans des volumes étroits et une forte volatilité est à craindre. « Nous sommes prudents sur les marchés actions et attendons de meilleures opportunités pour saisir celles qui se présenteront », précise Jean-Philippe Muge chez Cyrus. Le fait de garder du cash est purement tactique: la recette pour composer un portefeuille passera, tôt ou tard, par la Bourse...

**LE FIGARO**

## Les promesses qu'il faut prendre avec des pincettes

Posté le 25-10-2019

Il est plus facile de se faire berner qu'on ne le croit. Lisez plutôt!

Face à des épargnants perdus à l'heure où la plupart des placements ne rapportent plus grand-chose, les vendeurs de promesses peuvent s'en donner à cœur joie, et ils ne s'en privent pas!

«Les épargnants ne savent plus à quel saint se vouer, constate Gilles Étienne, gestionnaire de patrimoine chez Cyrus Conseil, et certains promoteurs ou commerciaux en profitent pour leur proposer, sous un jour toujours favorable, des placements et investissements qui risquent de se révéler très décevants.»

Quand il ne s'agit pas d'arnaques pures et simples, qui ont pris une ampleur historique: l'Autorité des marchés financiers et le Parquet de Paris estiment à un milliard d'euros en deux ans les sommes d'argent aspirées par des escrocs et envolées.



**LesEchos**

WEEK-END

## Délices d'initiés

Posté le 30-09-2019, Jean-Denis Errard

**MISE DE DÉPART**



**PROFIL DE RISQUE**



### FONDS BOURSIER : PRUDENT MAIS EFFICACE

Voilà un fonds boursier remarquablement géré: Invest Latitude Monde. Proposé par la société de gestion Invest AM, filiale du groupe Cyrus (important cabinet de conseil en gestion de fortune), ce fonds diversifié, au niveau de risque modéré, pèse un peu plus de 110 millions d'euros. Lancé fin mai 2007, il a traversé les deux crises financières de 2008-2009 puis de 2011 et fait gagner malgré cela 50% depuis (+16% de janvier à aujourd'hui). Invest Latitude Monde est ce qu'on appelle un fonds d'allocation d'actifs dont l'objectif, en fonction des anticipations économiques, est de trouver la meilleure allocation entre fonds actions (47% en ce moment), fonds obligations (22%) et monétaire. « Compte tenu de notre prudence sur l'état des marchés financiers, nous conservons notre allocation défensive », relève le gérant Ionel Sbiera dans sa dernière note. Voilà une solution performante sans prendre trop de risques.

## Les fonds à formule, la nouvelle martingale

Posté le 21-11-2019 Eric Leroux

Il n'est pas rare que ces produits permettent un gain de 10 % ou plus par an.

Difficile d'y échapper si vous avez confié votre argent à un conseiller en gestion de patrimoine ou à une banque privée : les fonds dits « à formule », ou « structurés », occupent désormais une place de choix dans les offres aux particuliers. Chez Cyrus Conseil, une société de gestion de patrimoine haut de gamme, Meyer Azogui, son président, considère ainsi qu'il s'agit « d'une classe d'actifs à part entière ». Elle figure d'ailleurs dans des proportions sensibles dans la plupart des portefeuilles proposés aux clients.

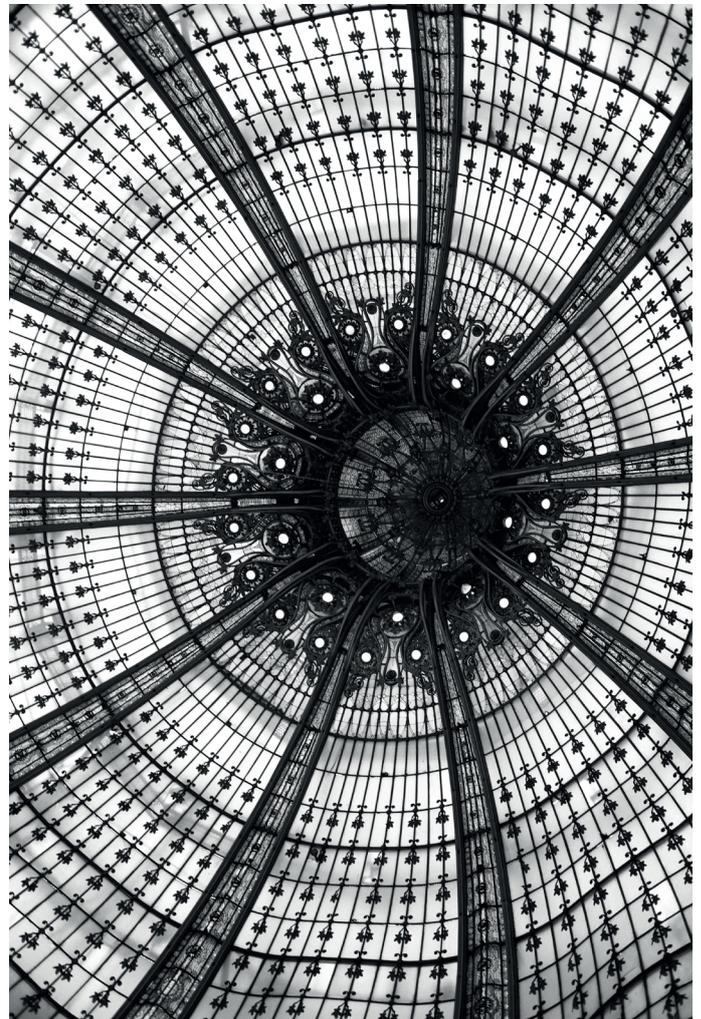
Les produits aujourd'hui commercialisés sont dits « auto call » : si, à la date anniversaire du fonds, les marchés sont stables ou ont progressé, le produit est fermé et le capital, restitué à l'investisseur majoré d'un gain, souvent important, mais toujours connu à l'avance. En revanche, si les marchés ont baissé, il faut attendre un an de plus pour espérer atteindre l'objectif affiché. Dans ce cas, ce n'est pas un, mais autant de coupons que d'années écoulées depuis la souscription, qui sont versés en une fois.

Imaginons par exemple que la Bourse baisse pendant cinq ans et se reprenne fortement ensuite: le détenteur d'un fonds à formule ne touchera pas ses coupons pendant ces cinq années, mais une fois le niveau d'origine de la Bourse retrouvé, il recevra d'un coup son capital initial et les cinq coupons correspondant aux années où il n'a rien encaissé.

[...]

« Ces fonds à formules ne sont pas destinés à remplacer les fonds en euros des contrats d'assurance-vie, mais constituent au contraire une alternative aux actions », met en garde Meyer Azogui.

[...]



# Challenge<sup>s</sup>

## Souscrire un produit structuré qui gagne quand les marchés baissent

Posté le 28-11-2019, Meyer Azogui

Si les ménages sont relativement frileux avec leurs économies, faute d'une culture financière suffisante, les comportements évoluent quelque peu ces dernières années.

Les marchés financiers sont actuellement au plus haut et restent très volatils. Quant aux taux d'intérêt, ils vont rester bas pendant longtemps. La recherche de performance est donc compliquée pour l'épargnant, surtout que le rendement des fonds en euros va continuer de baisser. C'est pour cela que nous avons la conviction que les produits de rendement à capital protégé, dits produits structurés, offrent une excellente alternative. Ils permettent d'obtenir un rendement annoncé sous certaines conditions et offrent une protection partielle du capital, en contrepartie d'une part de risque, et une certaine indisponibilité des fonds. Ce type de solutions peut représenter 15 à 30% d'un patrimoine financier.

Compte tenu du contexte élevé des marchés, nous privilégions aujourd'hui, chez Cyrus Conseil, les solutions qui permettent de gagner de l'agent quand les marchés baissent. Nous proposons ainsi une solution qui verse chaque trimestre un coupon de 5% annualisé dès lors que l'indice boursier n'aura pas baissé de plus de 30 % par rapport à son niveau initial, tout en offrant, à terme, une protection du capital jusqu'à une baisse de 40% de l'indice. Nous proposons aussi, pour nos clients en quête de sens, un produit indexé du même genre, basé sur un indice vert et des valeurs sensibles au développement durable.



## A 50 ans, il n'est pas trop tard pour économiser pour sa retraite

Posté le 29-11-2019, Aurélie Blondel

**Financiers ou immobiliers, tour d'horizon des outils permettant, à la cinquantaine, de se concoc-ter un complément de revenus pour ses vieux jours.**

### De quel revenu complémentaire aurez-vous besoin à la retraite ?

Pour l'estimer, encore faut-il avoir une idée du niveau de votre future pension. Preuve qu'à la veille d'une réforme polémique, de plus en plus d'actifs s'interrogent à ce sujet, en moyenne près de 6 000 nouveaux « comptes retraite » sont désormais créés chaque jour ouvrable sur Info-retraite.fr, le site qui permet de consulter ses droits à pensions et de simuler ces dernières.

Trois fois plus que fin 2018 ! Sans surprise, ce sont toutefois majoritairement des 50 ans et plus qui font la démarche, la préoccupation demeure donc tardive. Trop tardive ? « Il n'est jamais trop tard », répond Valérie Bentz, responsable des études patrimoniales de l'Union financière de France. « Cela dit, se lancer à 50 ans, dix à quinze ans avant son départ, implique d'y consacrer une part importante de son épargne. » Rappelons que pour aboutir à un capital de 150 000 euros, permettant de retirer en moyenne 500 euros mensuellement pendant 25 ans, il faut placer durant 12 ans 874 euros par mois avec un rendement de 3 %, 725 euros à 6 %.

Autrement dit, en se lançant à la cinquantaine, il va falloir mettre les bouchées doubles et se montrer efficace ! Comment s'y prendre ?

« Commencez par évaluer vos futurs besoins pour les comparer au niveau estimé de vos pensions, sans omettre de prendre en compte ces années où vous ne serez plus en bonne santé et où vos dépenses croîtront », conseille Meyer Azogui, président de Cyrus Conseil.

Une fois le montant du complément de revenu identifié, il reste à épargner, bien sûr, mais aussi à décider où affecter les montants pour les faire fructifier. Sans prendre des risques démesurés mais sans, non plus, risquer de voir votre capital rogné par l'inflation à cause de placements trop « pépères ». Sans, en outre alourdir votre fiscalité actuelle. La quadrature du cercle !

Si selon votre imposition, votre situation familiale, vos revenus, vos besoins actuels et futurs, votre patrimoine ou vos objectifs, certains investissements seront plus pertinents que d'autres, « une chose est sûre : le livret A est à éviter, son rendement ne protégeant même plus vos économies de la hausse des prix », insiste Philippe Crevel, fondateur du Cercle de l'épargne.

### Les plans d'épargne retraite

Quid des instruments estampillés « retraite » ? Ce sont des produits dits « tunnels » : l'argent sera bloqué, sauf exceptions, jusqu'à la retraite. À éviter, donc, si vous pensez en avoir besoin d'ici là...

Au niveau individuel, le tout nouveau PERin, lancé en octobre, est plus souple que ses prédécesseurs, plan d'épargne retraite populaire (PERP), accessible à tous, et contrat Madelin, pour les indépendants, qui peuvent être souscrits jusqu'à l'automne 2020. La sortie en rente n'est en effet plus obligatoire et les sommes peuvent être débloquentes pour acheter sa résidence principale. Les versements sur ces produits « retraite » étant déductibles des revenus, ils séduiront les contribuables lourdement imposés. Placer 1 000 euros sur un PERP quand on est imposé au taux marginal de 30 % ouvre ainsi la voie à une économie d'impôt de 300 euros et réduit l'effort d'épargne à 700 euros seulement. Attention, capital ou rente seront imposés à la sortie... Seront au final gagnants fiscalement ceux qui verront leur fiscalité s'alléger à la retraite.

Dans le cadre de l'épargne salariale, votre entreprise vous propose un plan d'épargne retraite collectif (Perco) ou son successeur, le Percol ? Ne les boudez surtout pas si un abondement est prévu, c'est-à-dire si votre employeur y verse de l'argent lorsque vous en déposez vous-même : c'est comme s'il épargnait pour vous...

### L'assurance-vie

Vous êtes peu ou pas imposé ? Vous préférerez sans doute conserver la disponibilité de votre capital en vous tournant vers l'assurance-vie. Atout phare : après huit ans de détention, vos retraits, si vous les échelonnez, se verront en grande partie exonérés d'impôt sur le revenu tant sur le capital investi que sur les intérêts produits. « L'assurance-vie est par ailleurs incontournable si l'épargnant a pour objectifs de préparer à la fois retraite et succession », indique Mme Bentz, soulignant que celle-ci est imbattable en matière de droits de succession pour les montants investis avant 70 ans. Sans compter que l'assurance-vie permet de sortir de la succession une partie de votre patrimoine, donc de bénéficier d'une plus grande liberté quant au choix de vos héritiers.

Mais gardez en tête qu'assurance-vie et plans d'épargne retraite ne sont que des enveloppes : une fois le contenant sélectionné, il reste à décider la nature de vos investissements, en fonction, notamment, du niveau de risque envisagé.

# Retraite : comment doper votre épargne ?

## Le plan d'épargne en actions

Si vous avez les moyens et le souhait de prendre des risques, l'autre instrument à ne pas négliger est le plan d'épargne en actions, qui permet de détenir des actions puis de profiter, à condition de ne pas effectuer de retrait avant cinq ans, de gains totalement exonérés d'impôt sur le revenu. A noter : seules les actions européennes peuvent être logées en France et les versements sont limités à 150 000 euros. Le PEA a en outre un petit frère, le PEA-PME, tourné vers le financement des petites et moyennes entreprises. Plafond pour un investisseur cumulant PEA et PEA-PME : 225 000 euros.

## L'immobilier

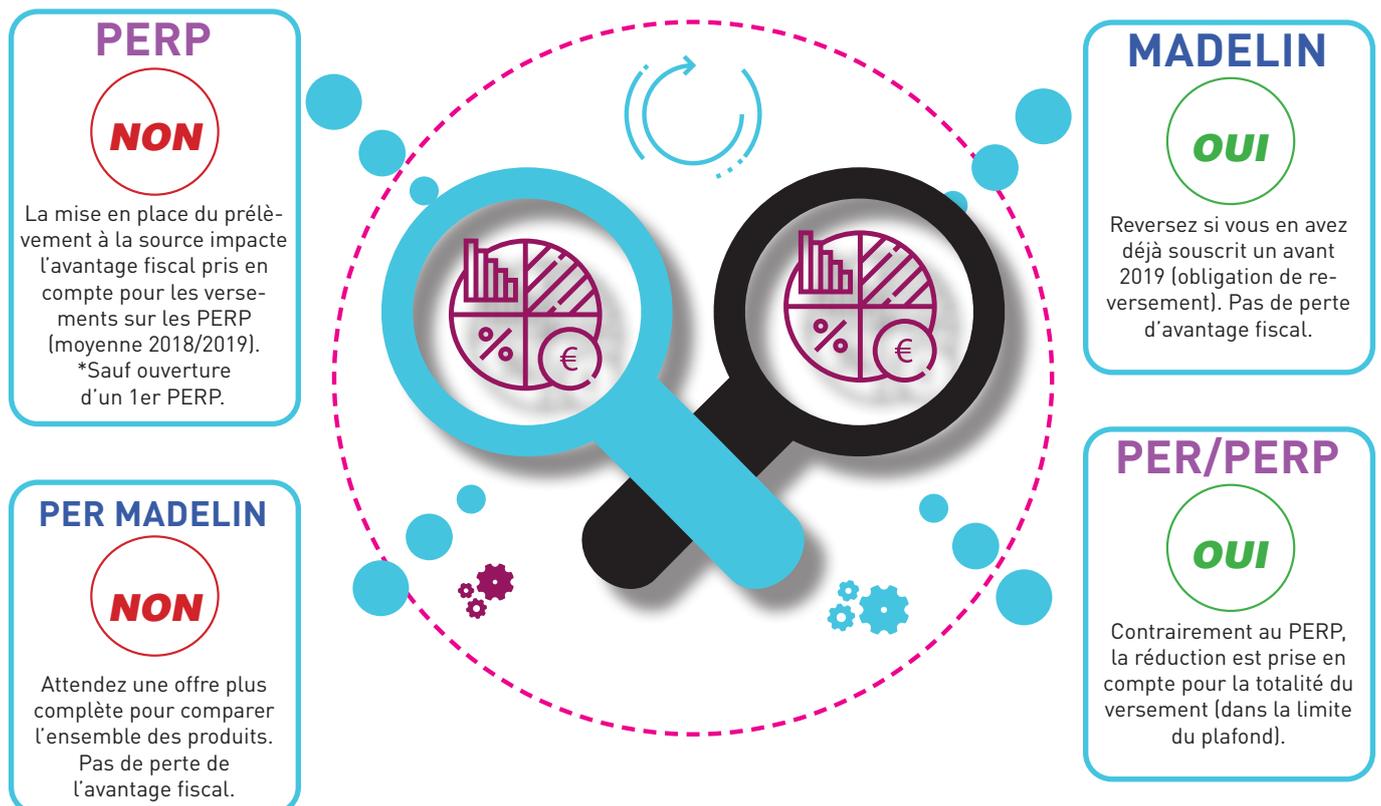
La pierre a également sa place dans une stratégie retraite, d'autant que c'est le seul investissement finançable à crédit. Si vous ne possédez pas votre logement, c'est le moment de vous lancer. Si vous l'avez déjà fait ou que vous ne pouvez vous le permettre, l'investissement locatif est une option. A condition de déjouer les pièges de l'immobilier. Ne surpayez pas votre bien (pas simple, compte tenu des prix actuels...), sinon vous peinerez à couvrir vos mensualités de crédit par vos loyers. Et ayez bien conscience du poids des charges (rénovations, entretien, assurances, taxe foncière, etc.) et des risques (vacance locative, loyers impayés, chute des prix sur le marché, etc.).

« Le principal reste de sélectionner votre bien avec soin, n'achetez surtout pas n'importe quoi pour profiter d'une réduction d'impôt de type Pinel, car si vous ne trouvez pas de locataire, votre opération sera rapidement un gouffre financier », alerte M. Crevel. Veillez enfin à ce que les loyers que vous toucherez n'alourdissent pas votre imposition actuelle, en annulant tout ou partie de ces nouveaux revenus du point de vue fiscal. Parmi les solutions : recourir au crédit ou choisir un bien avec travaux (les intérêts d'emprunt et les dépenses de rénovation sont déductibles), ou encore louer en meublé (le mécanisme d'amortissement permettra de déduire des loyers une part du prix du bien).

Solution plus radicale, si vous avez les reins solides et pouvez vous passer des loyers pour rembourser votre crédit : acheter en nue-propriété – vous acquerez un bien moins cher que sa valeur, par exemple avec un rabais de 30 %, mais ne pouvez pendant un certain nombre d'années, quinze par exemple, toucher les loyers issus de sa location car vous n'en avez pas l'usufruit. Quand vous récupérez la pleine propriété au terme de la période, idéalement à votre départ à la retraite, vous pourrez vendre le bien au prix normal et donc réaliser une belle plus-value.

Alternative pour les allergiques aux contraintes de la gestion immobilière ou ceux qui ne peuvent s'offrir un bien « en dur » : les fameuses sociétés civiles de placement immobilier (SCPI). Vous achetez des parts d'une société qui, elle, acquiert les biens et les loue. Une solution aussi pour diversifier son patrimoine immobilier à moindre coût. L'achat de SCPI peut se faire à crédit et peut s'envisager aussi en nue-propriété.

« Quels que soient les véhicules, une dose de risque est inévitable pour aller chercher du rendement dans le contexte de rendements faibles des actifs au capital garanti, conclut M. Azogui. « A 50 ans, il n'est pas du tout déraisonnable de s'exposer, vu le nombre d'années vous séparant encore de la retraite. Mais veillez à diversifier vos investissements. L'idée étant de viser la "décorrélation" – que vos actifs n'évoluent pas dans le même sens au même moment, afin de protéger votre patrimoine global en cas de baisse de la valeur d'une classe d'actifs. » Autre règle d'or : diminuez progressivement votre exposition au risque au fur et à mesure que la retraite approche.



SOURCE : CYRUS CONSEIL

### Evolution de vos revenus en 2019 : devez-vous moduler votre taux de prélèvement à la source ?

Posté le 28 -11-2019, Stéphane Absolu

Vous avez pris connaissance du taux du prélèvement à la source de votre foyer l'été dernier lors de la réception de votre avis d'imposition (calculé sur ces revenus 2018). Ce taux est applicable jusqu'au mois d'août 2020. Or, ce taux peut ne plus correspondre à votre niveau de revenus actuel... Que faire ? Pouvez-vous moduler votre taux ?

#### Conditions requises

Le taux du prélèvement à la source n'est pas figé dans le marbre pour une année entière. Aussi, est-il possible de le moduler, notamment si vous percevez en 2019 des revenus inférieurs à ceux déclarés en 2018. Attention toutefois, des conditions sont requises pour moduler votre taux de prélèvement à la baisse. Petite gymnastique des chiffres : vous devez comparer le montant du prélèvement dû sur la base du taux figurant dans votre avis, avec le montant du prélèvement que vous estimez devoir au regard de vos revenus 2019.

#### A la baisse ou à la hausse

Pour ce faire, vous devrez communiquer à l'administration l'estimation de vos revenus de l'année 2019. Si cet écart est supérieur à 10% et 200 €, alors vous êtes en droit de moduler votre taux à la baisse. Evidemment si vous souhaitez modifier votre taux à la hausse, libre à vous, aucune condition particulière n'est requise...

#### Jusqu'au 31 décembre de l'année de la demande

Pouvoir moduler son taux est une chose, mais avez-vous vraiment intérêt à le faire ? La question est légitime et la réponse pas si évidente. En effet, un taux modulé ne s'applique que jusqu'au 31 décembre de l'année de la demande. Or, le délai de prise en compte de la modulation est de trois mois, même si en pratique il peut être plus court.

#### Attention aux erreurs...

Ainsi, il sera possible de renouveler votre demande de modulation dès le mois de janvier 2020. Toutefois, pour pouvoir déterminer le taux estimé, vous devrez être en mesure de déterminer dès janvier l'intégralité des revenus que vous percevrez jusqu'au 31 décembre 2020. En pratique, sauf cas de départ en retraite, une estimation précise de ces revenus 12 mois à l'avance peut s'avérer délicate. Et gare aux erreurs d'estimations ! En cas de modulation erronée, des pénalités seront appliquées.





## Les phrases cultes de Meyer Azogui, Président de Cyrus Conseil

Posté le 24 -10-2019,H24 FINANCE

### Meyer Azogui annonce l'an 1 de la révolution du monde de l'épargne.

#### Accepter un peu de risque et d'illiquidité...

« **L'an 1 de la révolution du monde de l'épargne !** » C'est ainsi que Meyer Azogui, Président de Cyrus Conseil, décrit la phase dans laquelle nous entrons.

Un constat porté par une prise de conscience **par le grand public que l'absence de risque ne rémunère plus**. Ce phénomène est accentué par le nouvel environnement qui se dessine : la Loi PACTE avec le lancement du PER, un intérêt grandissant pour le non coté, la transparence des rémunérations... et les mesures successives prises depuis la rentrée par les assureurs pour restreindre **l'accès au fonds en euros, « le livret A des riches »** dixit Meyer Azogui.

Cependant, le Président de Cyrus n'a **pas d'inquiétude majeure sur le fonds euros**. En revanche, il souhaite que les assureurs se réinventent et ne poussent pas au crime. Car d'un côté, on incite l'épargnant à prendre du risque, de l'autre, on ouvre les vannes aux personnes morales. « **Je serais assureur, j'interdirais toute souscription aux personnes morales qui ne sont pas des structures patrimoniales** » précise-t-il.

Pour Cyrus, cela conduit à un **retour à la hiérarchisation des placements**, que ce soit pour les véhicules d'investissements ou les classes actifs. « **Est-ce que l'assurance-vie va continuer de drainer l'épargne ? Chez nous ce n'est déjà plus le cas** » indique Meyer Azogui, considérant que ce n'est plus une option aussi systématique qu'auparavant.

#### Deux préalables sont désormais nécessaires pour qui veut protéger son épargne

- **Accepter une prise de risque,**  
ne serait-ce que pour ne pas perdre d'argent
- **Accepter un certain niveau d'illiquidité**

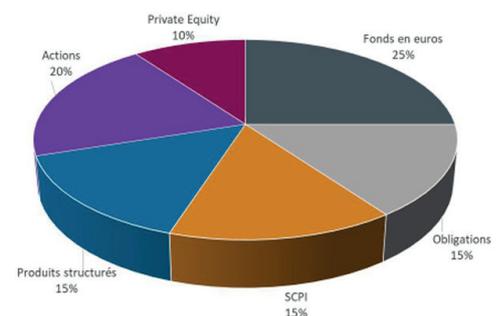
Mais cela ne peut ne peut se faire qu'au prix de beaucoup de pédagogie pour des épargnants biberonnés au fonds euros depuis tant d'années. Cela remet donc au cœur l'activité de conseil, une conséquence dont entend bien profiter Cyrus.

#### Repenser l'allocation d'actifs...

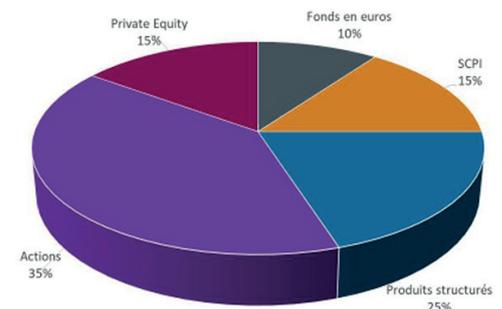
Pour ce faire, la société estime que **la diversification n'est plus suffisante si elle n'est pas accompagnée de décorrélation**. Et plutôt que de reprendre les traditionnels profils prudents / équilibrés / dynamiques, elle préfère une approche par le rendement et s'interroger sur **quelle allocation pour obtenir du 3%, 5% ou 7%, sur un horizon d'investissement d'au-moins 5 ans**.

Elle identifie ainsi 6 classes d'actifs (fonds €, obligations, produits structurés, immobilier, actions cotées et actions non cotées), elles-mêmes divisées en une trentaine de sous-classes.

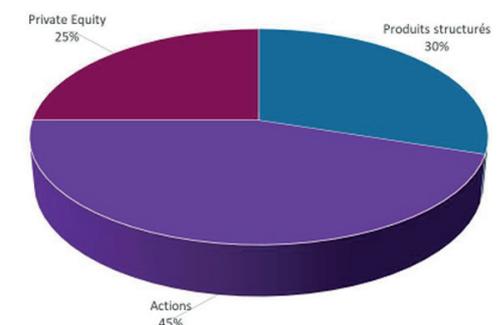
#### Rendement de 3%



#### Rendement de 5%



#### Rendement de 7%





**Les produits structurés notamment jouissent d'une cote très positive auprès de Cyrus**, qui y voit une classe d'actif particulièrement pertinente dans le contexte actuel. Au total, plus de 200 produits dédiés ont été lancés par la société pour un volume de près d'1 milliard d'euros. « Plus on approche de la fin d'un cycle, plus on a de l'intérêt à en avoir. Ils peuvent apporter du rendement dans un marché neutre ou baissier avec en plus une protection du capital » considère Jean-Philippe Muge, Directeur des investissements d'Invest AM (société de gestion du groupe Cyrus).

Sur l'immobilier, **il s'agit en fait davantage d'opérations de club deals que de SCPI**, qui représentent moins de 15% de la poche. « Ils sont plus complexes à monter mais ils permettent **une meilleure maîtrise de la chaîne** de valeur et donc sécurisent mieux l'opération pour les clients » explique **José Zaraya, président d'Eternam**, la filiale immobilière du groupe.

Si elle reste investie en actions, la société reste prudente sur la classe d'actifs. « **Tout est cher mais on n'a pas le choix. C'est par défaut, comme en 2012 : on n'a pas voté Hollande, on a voté contre Sarkozy** » illustre Meyer Azogui.

En revanche, Cyrus fuit totalement **la dette privée**, « **peut-être la bulle la plus importante aujourd'hui** ».

### Une année record et des fonds performants...

Avant même de clôturer 2019, **Cyrus anticipe déjà une année record avec une collecte brute qui dépasse les 500 millions €** pour un encours de près de 4 milliards €. Elle affiche **195 collaborateurs** dont près de la moitié sont actionnaires.

Autre réussite, **le succès grandissant d'Invest AM**, dirigé par **Gilles Etcheberrigaray** et mise en avant par son **nouveau Directeur Marketing & Communication Constantin Paoli**. La société de gestion propose en particulier deux fonds flexibles qui ont su traverser les secousses de l'année dernière tout en profitant du rebond qui a suivi :

- **Invest Latitude Patrimoine**  
(-3,47% en 2018 ; +10,99% YTD ; SRRI 3)

- **Invest Latitude Monde**  
(-3,41% en 2018 ; +13,66% YTD ; SRRI 4).

Est-ce que Cyrus vise des opérations de croissance externe pour continuer ce développement ?

« **On a envisagé plusieurs opérations mais on cherche encore** » admet Meyer Azogui.

La société se concentre néanmoins sur l'accompagnement de sa clientèle, dont la typologie a d'ailleurs évolué.

« **Quand j'ai démarré, mes clients avaient au moins 65 ans. Aujourd'hui, il y a des millionnaires trentenaires** » indique le Président de Cyrus.

**CYRUS**  
conseil

**ETERNAM**

**INVEST AM**

Près de 25 000 abonnés,  
**SUIVEZ NOUS**  
sur nos réseaux sociaux !



Abonnés : 4 795



Abonnés : 8 606



Abonnés : 6 222



Abonnés : 444

## NOS RENDEZ-VOUS

---



**#ActuPat**

Tous les jeudis à partir 17h30



**#LifestyleCyrus**

Tous les vendredis à partir 17h30



CYRUS CONSEIL S.A.S AU CAPITAL DE 1 074 001,60 EUROS -RCS PARIS B 350 529 111

Adhérente de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07001194 en qualité de : Courtier en assurance – Courtier en opérations de banque et services de paiement – Conseiller en investissements financiers  
Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce, carte n° CPI 7501 2018 000 029 864 délivrée par la CCI de Paris, RCP et Garantie Financière auprès de la compagnie MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD

ETERNAM - Société par Actions Simplifiée au capital de 106.400 € sise 50 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 538 184 128. Titulaire de la carte professionnelle transactions sur immeubles et fonds de commerce.

N° CPI 75012015000001452 délivrée par la CCI. Titulaire d'une garantie financière pour un montant de 110.000 € par année d'assurance souscrite auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9

Invest AM - Société Anonyme au capital de 266 000 €

50, Boulevard Haussmann 75009 Paris - Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers n°GP10000054